

RAPPORT N° 98/6-63  
au Conseil Municipal

OBJET

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de l'exercice précédent, à savoir :

- en Section d'Investissement  
le solde d'exécution pour 10 665 302,60 F ;
- en Section de Fonctionnement  
le résultat de 71 070 234,78 F  
affecté à hauteur de 26 557 000,00 F en réserves,  
le solde soit 44 513 234,78 étant reporté en Fonctionnement.

Il reprend également les reports inclus dans le Compte Administratif 1997 récapitulés dans le tableau ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	55 132 139,26 F	38 819 052,91 F
Recettes	44 512 140,73 F	

Les opérations nouvelles s'élèvent en dépenses :

- à 44 548 121,43 F en Investissement,
- et à 66 784 485,47 F en Fonctionnement.

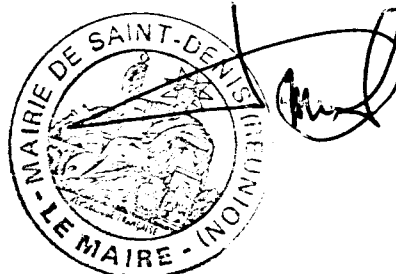
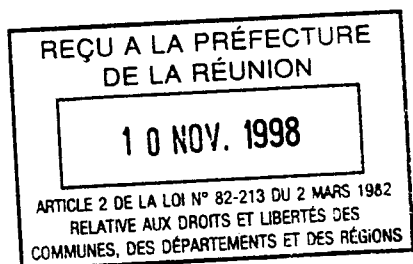
Les documents ci-joints donnent le détail de ces dépenses et des recettes prévues pour leur financement.

Compte tenu de ces opérations nouvelles et des reports, le montant total du Budget Supplémentaire s'élève :

- à 110 345 563,29 F en Investissement,
- et à 105 603 538,38 F en Fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/6-63  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998  
BUDGET PRINCIPAL

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-63 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

(confer le détail des votes en annexe à la Délibération)

Adopte le Budget Supplémentaire 1998 du Budget Principal qui s'élève en dépenses et en recettes :

- à 110 345 563,29 F en Investissement,
- et à 105 603 538,38 F en Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 05 NOV. 1998

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

